



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ports

Question écrite n° 97471

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur l'application de la loi n° 2015-1592 du 8 décembre 2015 tendant à consolider et clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article 6 de ladite loi n'ait toujours pas été publié. Aussi, il le prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret no 2016-951 du 11 juillet 2016 relatif à la manutention portuaire, pris en application de la loi no 2015-1592 du 8 décembre 2015 tendant à consolider et à clarifier l'organisation de la manutention dans les ports maritimes est paru au Journal officiel de la République française du 13 juillet 2016. Ce décret permet de préciser les travaux de chargement et déchargement des navires et des bateaux qui sont prioritairement effectués par des ouvriers dockers pour des raisons liées à la sécurité des personnes et des biens, ainsi que les opérations qui en sont exclues. La parution de ce texte clôt le processus engagé en 2014 par le groupe de travail sur la manutention portuaire présidé par Madame Martine Bonny.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97471

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 novembre 2016

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6162

Réponse publiée au JO le : [22 novembre 2016](#), page 9668